

COMMUNE DU RAYOL CANADEL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2022 A 18 H 30

La séance est ouverte à 18 H 30 à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur J. PLENAT, Maire qui fait l'appel nominal des membres du Conseil Municipal convoqués le 4 Avril 2022 et nomme la secrétaire de séance.

Présents : M. PLENAT Jean, Maire,
Mme DE PONFILLY Bettina, Adjointe

M. JULIEN Jean Paul, M. MAGALHAES Jean Pierre, M. PÊTRE Francis, M. DEL MONTE André, Mme LANG Virginie, M. PRICA-GRAFEL Florin, Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia, Mme BOEHM Agnès
Conseillers municipaux

Absents représentés :

Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à Mme BOEHM Agnès

Absents excusés : M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel

Secrétaire de séance : Mme LANG Virginie

Présence du journaliste Var Matin : M. Rodolphe PETÉ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 25/02/2022

N° 01 – Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

N° 02 – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Principal

N° 03 – Approbation du compte administratif du budget principal exercice 2021

N° 04 – Affectation du résultat exercice 2021 - Budget principal

N° 05 – Vote des taux d'imposition communaux 2022

N° 06 – Subvention de fonctionnement au CCAS – Année 2021

N° 07 – Subventions aux associations – année 2022

N° 08 – Présentation et vote du budget primitif 2022 – Budget principal

N° 09 – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Assainissement

N° 10 – Approbation du compte administratif de l'Assainissement exercice 2021

N° 11 – Affectation du résultat exercice 2021 - Budget Assainissement

N° 12 – Présentation et vote du budget primitif 2022 – Assainissement

N° 13 – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget ZMEL

N° 14 – Approbation du compte administratif du budget ZMEL exercice 2021

N° 15 – Affectation du résultat exercice 2021 - Budget ZMEL

N° 16 – Présentation et vote du budget primitif 2022 – ZMEL

N° 17 – Demande de subvention Région Sud – année 2022 – Equipement Police Municipale

N° 18 – Approbation de la convention avec le Centre de Gestion du Var – Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial momentanément privé d'emploi

N° 19 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 202

N° 20 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 203

N° 21 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 204

N° 22 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 205

N° 23 – Autorisation donnée au Maire d'acquérir les parcelles AH 130 et AH 133

N° 24 – Droits de place des camions pizza

N° 25 – Approbation de la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

N° 26 – Transfert de compétence optionnelle de la commune de FORCALQUEIRET au profit du SYMIELECVAR

N° 27 – Transfert de compétence optionnelle des communes de BELGENTIER et SILLANS LA CASCADE au profit du SYMIELECVAR

N° 28 – Reprise de compétence de la commune de SANARY SUR MER au profit du SYMIELECVAR

N° 29 – Transfert des compétences optionnelles de la Communauté de Communes « CŒUR DU VAR » au profit du SYMIELECVAR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

* des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- 02 arrêtés concernant l'installation du marché (règlement général du marché, interdiction de circuler et de stationner)
- 20 arrêtés concernant la circulation au droit des chantiers, les droits de circulation et les fermetures temporaires de routes
- 01 arrêté de délégation de fonction et signature pour Mme DE PONFILLY concernant les plages et activités nautiques
- 03 arrêtés concernant l'utilisation des voitures de service
- 01 arrêté portant interdiction de pêche à la ligne et de chasse sous-marine dans le périmètre de la plage du Rayol
- 01 arrêté portant autorisation de stationnement pour un camion pizza
- 01 arrêté de nomination d'un régisseur titulaire pour la régie Pôle Enfance
- 01 arrêté de délégation de fonction pour M. PÊTRE à l'occasion d'un mariage le 21 mai 2022

* des affaires juridiques :

- 01 procédure lancée par Monsieur CHALVON contre le permis de construire de son voisin
- 01 jugement pour une expulsion

- **Approbation du Procès -Verbal du conseil municipal du 25/02/2022 à 18 h 30**

Aucune question n'étant soulevée,

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N°01 - Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, l'assemblée est informée des décisions suivantes :

- **Décision n° 04/2022 du 23/03/2022**

Suppression d'une régie de recettes pour l'encaissement des repas de la cantine scolaire (Arrêté N° 2022-21)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la régie de recettes pour l'encaissement des repas de la cantine scolaire a été supprimée par arrêté n°2022-21, depuis le 28 février 2022.

- **Décision n° 05/2022 du 23/03/2022**

Suppression d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais de séjour A.L.S.H. (Arrêté N° 2022-22)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la régie de recettes pour l'encaissement des frais de séjour A.L.S.H. a été supprimée par arrêté n°2022-22, depuis le 28 février 2022.

- **Décision n° 06/2022 du 23/03/2022**

Création d'une régie Pôle Enfance (Arrêté N° 2022-23)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une régie de recettes Pôle Enfance, regroupant la cantine scolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements, a été créée et fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND NOTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation.

N° 02 - Approbation du compte de gestion 2021 du Trésorier Municipal – Budget Principal

Rapporteur : Jean PLENAT

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la délibération.

Le Compte de Gestion du budget principal – Commune - dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 03 - Approbation du compte administratif du budget principal exercice 2021
Vote des Résultats

Rapporteur : Jean PLENAT

M. Jean PLENAT précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 a été remis à chaque élu.

Mme Bettina DE PONFILLY, Adjointe au Maire est candidate pour présenter le compte administratif 2021, elle est élue présidente de séance à l'unanimité des voix.

M. Jean PLÉNAT, Maire quitte la salle.

Mme Bettina DE PONFILLY rapporte le compte administratif 2021, dressé par le Maire. Elle donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

Résultats de l'exercice 2021 :

✓ section d'exploitation :	
- recettes	3 938 080.12 €
- dépenses	3 795 416.44 €
Excédent de l'exercice	+ 142 663.68 €
✓ section d'investissement :	
- recettes	889 370.15 €
- dépenses	1 767 118.99 €
Déficit de l'exercice :	- 877 748.84 €

Résultats de clôture 2021 :

✓ section d'exploitation	
- Excédent de l'exercice	142 663.68 €
- Excédent antérieur N – 1 de la section	+ 830 811.18 €
	-
- Part affectée à l'investissement en 2021 (1068)	0.00 €

Résultat de clôture 2021 Commune à affecter en 2022 section d'exploitation + 973 474.86 €

✓ Section d'investissement

- Déficit de l'exercice 2021 - 877 748.84 €
- Excédent antérieur N – 1 de la section + 1 159 324.74 €

Résultat de clôture 2021 à affecter en 2022 section d'investissement + 281 575.90 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Bettina DE PONFILLY présidente de séance, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 04 - Budget principal - affectation du résultat exercice 2021 au budget primitif exercice 2022

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2021 comme suit au budget primitif principal commune 2022 :

- Résultat de fonctionnement reporté - Excédent (art. 002 RF)	573 474.86 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068-RI)	400 000.00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Excédent (art. 001 RI)	281 575.90 €

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 05 - Vote des taux d'imposition communaux 2022

Rapporteur : Jean PLENAT

Les taux d'imposition pour l'année 2022 sont maintenus comme pour l'année 2021 et fixés comme suit :

- Foncier bâti : **28.63 %**
- Foncier non bâti : **25.79 %**

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 06 - Subvention de fonctionnement au CCAS – Année 2022

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de **16 900.00 €** pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopté l'attribution de cette subvention au C.C.A.S. Les crédits sont prévus à l'article 657362 du Budget Communal 2022.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 07 - Subventions aux associations – année 2022

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal fixe pour 2022, les subventions aux associations ci-dessous détaillées et autorise le Maire à verser les sommes allouées à chaque association comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote pour chaque association :

- Association SEA SUN COUNTRY : 300 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- SNSM : 1 000 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES PORTE DES MAURES : 150 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association ATELIER DU RAYOL CANADEL : 2 000 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association COMITE OFFICIEL DES FETES : 20 000 €
Mme Bettina DE PONFILLY et Mme Agnès BOEHM ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE (11 voix pour)
- Association CHASSE L'ECUREUIL COMMUNAL M. ROPELE YANNICK : 350 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association COMPAGNIE DES TRAGOS : 500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association AMICALE REGIM. ANCIENS DU GRPE COMMANDOS D'AFRIQUE ET 3^e GROUPE : 400 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association ANIMAUX SANS FRONTIERE : 1 500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU RAYOL CANADEL : 1500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- ASSOCIATION OMNISPORT DU RAYOL CANADEL (AORC) : 1 500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association ADORA DOMAINE DU RAYOL : 12 500 €
M. André DEL MONTE a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE (12 voix pour)
- ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE : 300 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association RAND'O RAYOL : 3 000 €
Mme Katia BARBIER a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE (12 voix pour)
- Association ISEN : 500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- Association RAYOL EUROPE : 8 100 €
Mme Agnès BOEHM a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE (12 voix pour)
- Association PROVENCE 44 PRODUCTION : 500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)

N° 08 - Présentation et vote du budget primitif 2022 – Budget principal

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif tel que présenté par Monsieur Jean PLENAT et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :
4 386 719.00 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :
4 842 502.00 €.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 09 - Approbation du compte de gestion 2021 du Trésorier – Budget Assainissement

Rapporteur : Jean PLENAT

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la délibération.

Le Compte de Gestion du budget ASSAINISSEMENT - dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**N° 10 - Approbation du compte administratif du budget Assainissement exercice 2021
Vote des Résultats**

Rapporteur : Jean-Paul JULIEN

M. Jean PLÉNAT, Maire quitte la salle.

M. Jean-Paul JULIEN précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021 a été remis à chaque élu.

M. Jean-Paul JULIEN, Conseiller Municipal est candidat pour présenter le compte administratif 2021, il est élu président de séance à l'unanimité des voix.

M. Jean-Paul JULIEN rapporte le compte administratif Assainissement 2021, dressé par le Maire. Il donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

Résultats de l'exercice 2021 :

✓ section d'exploitation :		
- recettes		51 727.06 €
- dépenses		19 320.90 €
Excédent de l'exercice	+	32 406.16 €
✓ section d'investissement :		
- recettes		15 568.00 €
- dépenses		31 976.50 €
Déficit de l'exercice :	-	16 408.50 €

Résultats de clôture 2021 :

✓ section d'exploitation	
- Excédent de l'exercice	32 406.16 €
- Excédent antérieur N – 1 de la section erroné	+ 372 466.72 €
- Régularisation Excédent antérieur N – 1 de la section	+ 0.07 €
Soit Excédent antérieur N-1	+ 372 466.79 €
	-
- Part affectée à l'investissement en 2021 (1068)	NÉANT

Résultat de clôture 2021 Assainissement à affecter en 2022 section d'exploitation + 404 872.95 €

✓ Section d'investissement	
- Déficit de l'exercice 2021	- 16 408.50 €
- Excédent antérieur N – 1 de la section	+ 14 653.31 €

Résultat de clôture 2021 à affecter en 2022 section d'investissement - 1 755.19 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Jean-Paul JULIEN, président de séance, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif du service ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2021.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 11 - Budget Assainissement - affectation du résultat exercice 2021 au budget primitif exercice 2022

Rapporteur : Jean-Paul JULIEN

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2021 comme suit au budget primitif Assainissement 2022 :

- Résultat de fonctionnement reporté - Excédent (art. 002 RF)	84 872.95 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068-RI)	320 000.00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Déficit (art. 001 DI)	- 1 755.19 €

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 12 - Présentation et vote du budget primitif 2022 – Assainissement

Rapporteur : Jean-Paul JULIEN

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif tel que présenté par Monsieur Jean-Paul JULIEN et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : **138 866.00 €**,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : **452 940.00 €**.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 13 - Approbation du compte de gestion 2021 – Budget ZMEL

Rapporteur : Jean PLENAT

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la délibération.

Le Compte de Gestion du budget ZMEL - dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 14 - Approbation du compte administratif du budget ZMEL exercice 2021

Rapporteur : Francis PÊTRE

M. Jean PLÉNAT, Maire quitte la salle.

Monsieur Francis PÊTRE précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget ZMEL de l'exercice 2021 a été remis à chaque élu.

M. Francis PÊTRE, Conseiller Municipal est candidat pour présenter le compte administratif 2021, il est élu président de séance à l'unanimité des voix.

M. Francis PÊTRE rapporte le compte administratif ZMEL 2021, dressé par le Maire. Il donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

Résultats de l'exercice 2021 :

✓ section d'exploitation :	
○ recettes	84 399.36 €
○ dépenses	81 465.40 €
Excédent de l'exercice	+ 2 933.96 €
✓ section d'investissement :	
○ recettes	54 162.00 €
○ dépenses	1 004.57 €
Excédent de l'exercice :	+ 53 157.43 €

Résultats de clôture 2021 :

✓ Section d'exploitation	
- Excédent de l'exercice	2 933.96 €
- Excédent antérieur N – 1 de la section	57 600.21 €
	-
- Part affectée à l'investissement en 2021 (1068)	+ 44 924.00 €
Résultat de clôture 2021 ZMEL à affecter en 2022 section d'exploitation	+ 15 610.17 €
✓ Section d'investissement	
- Excédent de l'exercice 2021	+ 53 157.43 €
- Déficit antérieur N – 1 de la section	- 44 924.00 €
Résultat de clôture 2021 à affecter en 2022 section d'investissement	+ 8 233.43 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme ou M. Francis PÊTRE, président de séance, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif de la ZMEL pour l'exercice 2021.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 15 - Budget ZMEL - affectation du résultat exercice 2021 au budget primitif exercice 2022

Rapporteur : Francis PÊTRE

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2021 comme suit au budget primitif ZMEL 2022 :

- Résultat de fonctionnement reporté - Excédent (art. 002 RF)	+ 15 610.17 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068-RI)	0.00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Excédent (art. 001 RI)	+ 8 233.43 €

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 16 - Présentation et vote du budget primitif 2022 – ZMEL

Rapporteur : Francis PÊTRE

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif tel que présenté par Monsieur Francis PÊTRE et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :
126 490.00 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :
21 167.43 €.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 17 - Demande de subvention Région Sud – année 2022 – Equipement Police Municipale

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire suggère de solliciter la subvention de la Région Sud pour l'achat d'équipements de Police Municipale pour un montant total HT de **23 183.00 €**.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Coût pour **23 183.00 € HT / 27 819.60 € TTC**.

- Région Sud (50 %)	11 591.50 €
- Autofinancement communal 50 %	11 591.50 €
- TVA 20 %	4 636.60 €
- TOTAL HT	23 183.00 €
- TOTAL TTC	27 819.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le projet d'achat d'équipements de Police Municipale,
- De solliciter l'aide de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Région Sud, la Région sûre » au titre de l'année 2022, au taux le plus élevé possible,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- De s'engager à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention Région Sud et le taux réellement attribué,
- De charger Monsieur le Maire de lancer les consultations auprès des entreprises en temps voulu.
-

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022 du budget principal.

POUR : 13 voix
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 18 - Approbation de la convention avec le Centre de Gestion du Var – Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial momentanément privé d'emploi

Rapporteur : Jean PLENAT

Le CDG 83 propose de mettre à disposition de la commune du Rayol-Canadel un agent fonctionnaire momentanément privé d'emploi titulaire du grade d'agent administratif, qui sera chargé d'effectuer les missions suivantes :

- gestion du cimetière,
- zones de mouillages,
- secrétariat divers,
- archives.

La présente convention prend effet à la date du 1^{er} mai 2022 pour une durée d'un mois renouvelable dans la limite de 6 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial momentanément privé d'emploi titulaire du grade d'adjoint administratif, entre le Centre de Gestion du Var et la commune du Rayol-Canadel, pour effectuer une mission et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel.

POUR : 13 voix
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 19 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 202

Rapporteur : Jean PLENAT

Est décidé la mise en vente à Monsieur SCHLATTER Laurent et Madame BEYRON-SALIN Catherine de la parcelle suivante :

- parcelle cadastrée AI 202 située sur le haut de la Corniche des Pins, pour un montant de 21 360 euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et documents à intervenir.

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

POUR : 13 voix
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 20 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 203

Rapporteur : Jean PLENAT

Est décidé la mise en vente à Monsieur STAUB Franck et Monsieur Riant François de la parcelle suivante :
- parcelle cadastrée AI 203 située sur le haut de la Corniche des Pins, pour un montant de 13 680 euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et documents à intervenir.

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

POUR : 13 voix
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 21 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 204

Rapporteur : Jean PLENAT

Est décidé la mise en vente à la SAS GESTION MANAGEMENT ET CONSEILS de la parcelle suivante :
- parcelle cadastrée AI 204 située sur le haut de la Corniche des Pins, pour un montant de 17 160 euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et documents à intervenir.

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

POUR : 13 voix
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 22 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la parcelle communale AI 205

Rapporteur : Jean PLENAT

Est décidé la mise en vente à Monsieur CHARLET Emmanuel de la parcelle suivante :
- parcelle cadastrée AI 205 située sur le haut de la Corniche des Pins, pour un montant de 11 280 euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et documents à intervenir.

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

POUR : 13 voix
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 23 - Autorisation donnée au Maire d'acquérir les parcelles AH 130 et AH 133

Rapporteur : Jean PLENAT

Est décidé l'acquisition de la parcelle AH 130 (284 m²) pour un montant de 1 €.
Est décidé l'acquisition de la parcelle AH 133 (139 m²) pour un montant de 1 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents à intervenir.

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

POUR : 13 voix
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 24 - Droits de place des camions pizza

Rapporteur : Jean-Paul JULIEN

Conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017, la commune a organisé un appel à candidature pour sélectionner les candidats potentiels pour un emplacement de camion pizza Place Révérend Pierre Pire (autorisation n°1). Les candidats avaient jusqu'au 21 février 2022 pour déposer leurs dossiers. La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture et à l'analyse des dossiers le 28 février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder pour l'année 2022 l'autorisation n°1 à Monsieur PIERSON soit une surface d'environ 14 m² du 1^{er} avril au 30 septembre 2022 avec possibilité de prolongement jusqu'au 31 octobre 2022 et de fixer le tarif des droits de place comme suit :

- Monsieur PIERSON – Place Révérend Pierre Pire
du 1^{er} avril au 30 septembre : 3 000 € pour 6 mois
pour le mois d'octobre s'il y a lieu : 500 €

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 25 - Approbation de la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Rapporteur : Bettina DE PONFILLY

Il est proposé une convention avec le S.D.I.S. dans laquelle ce dernier s'engage à fournir du personnel pour le poste de secours du Canadel qui sera ouvert pendant la saison estivale 2022. Cette convention a une durée d'un an et le coût horaire de surveillance par agent est fixé à 13,46 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la convention avec le S.D.I.S. pour la saison 2022 et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec le S.D.I.S. et tous documents y afférents.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°26 - Transfert de compétence optionnelle de la commune de FORCALQUEIRET au profit du SYMIELECVAR.

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 « réseau de prises de charge pour véhicules électriques » de la commune de FORCALQUEIRET au profit du SYMIELECVAR, et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°27 - Transfert de compétence optionnelle des communes de BELGENTIER et SILLANS LA CASCADE au profit du SYMIELECVAR.

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°8 « maintenance des réseaux d'éclairage public » des communes de BELGENTIER et SILLANS LA CASCADE au profit du SYMIELECVAR et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°28 - Reprise de compétence de la commune de SANARY SUR MER au profit du SYMIELECVAR.

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'approuver la reprise de la compétence n°1 « équipement de réseaux d'éclairage public » de la commune de SANARY SUR MER au profit du SYMIELECVAR, et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°29 - Transfert des compétences optionnelles de la Communauté de Communes « CŒUR DU VAR » au profit du SYMIELECVAR.

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert des compétences optionnelles n°1 « équipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « maintenance des réseaux d'éclairage public » de la Communauté de Communes « CŒUR DU VAR » au profit du SYMIELECVAR et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance du Conseil Municipal est levée à 19 H 36.

**Le Maire,
Jean PLENAT**



Affiché le 13 avril 2022